



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**SMAMBVO**  
Syndicat Mixte d'Aménagement de la  
Mayenne & Saône



Direction Départementale  
des Territoires de la  
Haute-Saône

DDT / Service Environnement et Risques  
Affaire suivie par : Thierry HUVER  
thierry.huver@haute-saone.gouv.fr

Vesoul, le

SMAMBVO / Coordonnateur du Contrat de rivière Ognon  
Affaire suivie par : Aurélien GESELL  
aurelien.gesell@riviereognon.fr

## Réunion de lancement du PTGE du bassin versant de l'Ognon Compte-rendu du COPIL du 5 octobre 2023

Liste des participants : cf annexe

P : diaporamas présentés au cours du COPIL

**Monsieur le Président du SMAMBVO** accueille les participants et les remercie de leur présence dans les locaux de la maison de l'Ognon. Le lancement du PTGE de l'Ognon est un jour symbolique. Il rappelle l'importance de cette étude pour les élus locaux au regard des perspectives environnementales actuelles et la vision commune partagée par les deux syndicats qui s'inscrivent également dans un processus de fusion en une seule et même structure, porteuse du PTGE.

**Monsieur le Président du SIBHVO** confirme que ce COPIL répond à une volonté commune de prendre en compte au mieux les perspectives futures concernant la disponibilité de la ressource et son évolution. La Haute Vallée de plus en plus importante que le territoire de la haute vallée de l'Ognon est sensible aux étiages de plus en plus longs et sévères. Les structures en charge de la compétence ont tout intérêt à anticiper au mieux les changements climatiques et cette étude intègre cette prise en compte.

**Monsieur le Préfet** se réjouit du lancement de cette démarche interdépartementale, avec les objectifs de pleine collaboration des acteurs réunis afin de coopérer sur la gestion quantitative et qualitative des masses d'eau. Il indique que nous n'avons pas une situation particulièrement dégradée mais que la préservation de l'eau est pour autant un objectif majeur. Il indique le souhait d'étendre la démarche à d'autres secteurs du département.

**Monsieur le Préfet** insiste sur l'enjeu de construire un dispositif partagé qui n'est pas celui du partage de la ressource, mais celui qui doit nous conduire à effectuer un pas de plus pour nous engager sur une trajectoire de sobriété et sur la préservation de la ressource en eau et des aménités. L'objectif est d'intégrer un certain nombre d'usages n'étant pas directement liés à la consommation humaine.

Présentation de l'ordre du jour du COPIL par Madame ARTERO, directrice adjointe de la DDT70.  
Temps de question préalable au déroulé de l'ordre du jour : pas de question

### Présentation de la démarche de PTGE (Aurélien Gesell, SMAMBVO)

S'agissant de l'élaboration du porter à connaissance, la DDT souligne la nécessité de pouvoir impliquer les acteurs du territoire dès le début plutôt que de rédiger un document en interne entre services de l'État. Cette concertation « innovante » paraît intéressante et nécessaire afin de ne pas laisser le COPIL

Direction Départementale des Territoires  
de la Haute-Saône  
24, bd des Alliés – CS 50389  
70014 Vesoul Cedex  
Tél : 03 63 37 92 00

**SMAMBVO**  
8, rue Fred Lipmann  
70190 BOULÔT  
tél : 03 81 55 02 18

**SIBHVO**  
15, rue de la Font - 70200 LURE  
tél : 03 84 30 14 97  
Site internet : [www.riviereognon.fr](http://www.riviereognon.fr)

trop longtemps sans nouvelles. Il s'agit d'une étape cruciale à engager collectivement, dès la collecte des données, pour dresser un état des lieux partagé et favoriser l'appropriation du porter à connaissance par l'ensemble des acteurs du territoire. Ce document sera transmis au bureau d'études qui aura en charge l'étude prospective sur la ressource en eau du bassin de l'Ognon.

#### Temps d'échange :

– FNE BFC-70 souhaite savoir si le rôle du changement climatique est intégré dans le CCTP, car ce n'est pas clairement indiqué dans le CCTP. Il est important de ne pas se baser sur un historique qui est en pleine évolution.

Le SMAMBVO confirme que la question du changement climatique est pleinement intégrée au cahier des charges et que la prise en compte de son rôle à une échelle locale constitue l'un des objectifs de l'étude.

– La région Bourgogne Franche-Comté demande si le réchauffement climatique est pris en compte dans la tranche ferme ?

Le SMAMBVO confirme qu'elle est intégrée dans la tranche ferme.

La DDT 70 ajoute qu'il y a une nécessité de prendre en compte l'avenir. Il ne s'agit pas seulement de réaliser une photographie des usages actuels. La prise en compte du changement climatique et de son impact sur la ressource en eau constitue le principe même d'un PTGE ; il est primordial de se projeter et d'aborder les questions de disponibilité et de partage de la ressource en prenant en compte le changement climatique.

– FNE BFC-70 s'inquiète de savoir si les études du Contrat de Rivière Ognon (CRO) réalisées seront remises au bureau d'étude sélectionné.

Le SMAMBVO confirme que le bureau d'étude aura la possibilité de disposer de l'ensemble des études menées dans le cadre du CRO.

– HSNE intervient pour partager une réflexion générale au regard du travail qui a été effectué sur le Breuchin. La chronologie de la démarche sur l'Ognon semble mieux évaluée que sur le Breuchin où celle-ci a conduit à un diagnostic en partie lacunaire et à une concertation trop faible avec les acteurs ; aussi le SAGE ratifié en 2017 n'a pas bénéficié d'un avis unanime sur le diagnostic. Aujourd'hui, l'ensemble des indicateurs se dégradent, témoignant d'un manque de lucidité à l'époque. Des problématiques ont été éludées, dont le réchauffement climatique qui ne fut pas évoqué à l'époque. On part sur de bonnes bases si on part d'un diagnostic juste et partagé.

Monsieur le Préfet confirme qu'il est important d'intégrer les conséquences prévisionnelles du réchauffement climatique. Il ne s'agit pas de mesurer au cours des années les différences avec la réalité mais bien de les anticiper.

### **Présentation du PTGE Serein-Armançon, témoignage du Syndicat du bassin du Serein**

Cette démarche engagée à l'initiative des syndicats du Serein et de l'Armançon trouve son origine dans les problèmes d'approvisionnement en eau potable et d'abreuvement du bétail suite aux sécheresses de 2018 et 2019.

Se sont inspirés d'autres PTGE en France notamment celui de la Garonne amont. Le calage de la gouvernance et du cahier des charges s'est étalé sur 1 an. L'état des lieux engagé en janvier 2021 a permis de donner à voir que l'ensemble du territoire sera sous tension à un horizon plus ou moins lointain ; toute l'eau souterraine vient de l'extérieur du bassin et l'Armançon a perdu environ 40 % de ses débits de septembre par rapport à l'après-guerre.

La démarche s'appuie sur le SAGE (Schéma de Gestion et d'Aménagement des Eaux) qui permet de donner une dimension réglementaire aux orientations du PTGE.

Il est indispensable de prendre le temps de la concertation et de la validation pour poser le diagnostic et passer au plan d'actions.

À l'issue de la présentation, un temps d'échanges est engagé :

– HSNE souhaite savoir s’il a été envisagé des solutions pour soutenir les débits minimums biologiques des cours d’eau à l’instar des retenues par exemple.

– Armançon-Serein : « Non, jamais fait, et ça n’est pas envisagé. L’objectif pour les milieux va être simplement de « limiter la casse ». L’objectif affiché pour 2034 est de réduire les prélèvements de 25 % mais cela ne suffira pas ; il reste à agir sur le volet qualitatif et sur le volet habitat qui contribuent ensemble à la préservation des milieux aquatiques et au maintien d’une vie aquatique dans nos cours d’eau. »

– FNE BFC-70 : Qu’en est-il de l’alimentation en eau du canal de Bourgogne ? comment garder un niveau confortable pour le tourisme ?

– Armançon-Serein : « C’est le problème. Il y a des réservoirs qui alimentent ce canal (stockage hivernal) soit via des rigoles, des biefs, soit directement depuis l’Armançon mais c’est un système ancien, mal entretenu et mal connu. Par ailleurs, le canal de Bourgogne est une passoire ; on estime 80% de pertes, qui alimentent cependant les nappes. » D’où la nécessité d’améliorer la connaissance et la compréhension de l’ensemble du système, d’autant que certains captages d’eaux potables sont dépendants du canal.

– FNE BFC-70 : s’agissant du secteur situé sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, la Région vous aide t-elle ?

– Armançon-Serein : Oui, elle soutient l’élaboration des PTGE. Ce qui semble a priori être moins le cas sur le Grand Est.

– FNE BFC-70 : le CD70 a fait de gros efforts pour renouveler les canalisations d’eau potable dans les villages (pour lutter contre les fuites). Et chez vous ?

– Armançon-Serein : il y a de grandes disparités au niveau des rendements de réseaux qui oscillent entre 50 % et 70 %. Il faudrait lancer des études de schémas directeurs à l’échelle inter-communale pour mieux appréhender cela. Même si cela peut paraître peu dommageable, car ces pertes de réseaux rejoignent in fine les nappes, cela consomme de l’énergie, des réactifs, et on court-circuite une partie du milieu.

– À la question relative à l’élaboration du plan d’actions, le syndicat Armançon-Serein précise que seules des grandes lignes ont été établies, il manque des objectifs chiffrés. Des actions ont été recherchées sur tous les volets, pour réduire les prélèvements ainsi que pour améliorer les connaissances, etc. Chiffrer les objectifs est une difficulté.

« Il nous manque énormément d’informations et de données, donc on commence des actions avec ce que l’on a. On ajustera au fur et à mesure. Le syndicat dispose d’un programme de 37 actions qui auraient pu être en majorité listées avant le PTGE, car elles relèvent de l’évidence. La phase PTGE permet cependant de partager le constat des faiblesses du territoire (quantité et qualité), c’est mobilisateur. »

– Président du SMAMBVO : pourquoi avoir fait le choix de la régie ? êtes-vous satisfait ? Avez-vous peur de passer à côté de quelque chose ?

– Armançon-Serein : « Il est difficile de répondre, car nous réalisons nous-même cette régie. Notre plus est d’avoir au sein de notre équipe un hydrogéologue de métier, ce qui permet de contribuer à la compréhension des mécanismes naturels et de disposer d’explications pédagogiques. Cela nous oblige également à intégrer l’enjeu lié à l’eau souterraine alors qu’en général on pense le plus souvent à l’eau superficielle. Le plus aussi, c’est que le chargé de mission (hydrogéologue) reste là, son visage est connu sur le territoire ce qui permet d’assurer l’ancrage territorial et la pérennité du projet. Mais c’est compliqué d’être maître d’ouvrage et maître d’œuvre en même temps.

– DDT70 : Le porter à connaissance permet de partager l’état des lieux dans sa globalité, d’élargir la vision, d’aider à la compréhension du fonctionnement des milieux et à l’appropriation des enjeux. Cette étape est indissociable de l’action. En référence à l’expérience sur la crise en eau intervenue très tôt en 2023, elle souligne l’importance de la pédagogie y compris d’un public initié. Elle rappelle que les efforts seront à faire par tous. Une conférence citoyenne sur l’eau est incontournable, il faut sensibiliser tout le monde, au-delà des personnes présentes au COPIL de ce jour. Il faudra discuter des modalités de mise en œuvre en COPIL, pour aller au-delà du cercle des participants aux groupes de travail.

- FNE BFC-70 : quel fut le rôle des associations de l'environnement ? sont-elles actives ?
- Armançon-Serein : elles sont bien représentées dans la Commission Locale de l'Eau, comme les autres représentants des usagers.

Monsieur le Préfet rappelle qu'en Haute-Saône, c'est l'État et le Conseil Départemental qui ont financé le renforcement des réseaux d'eau potable. Il appelle ensuite l'attention de tous sur trois facteurs qui apparaissent indispensables pour assurer la réussite de cette démarche et plus globalement pour porter les démarches visant à garantir une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante sur le département :

- La connaissance : élément important à accompagner et à soutenir sur l'Ognon, mais pas uniquement. Par exemple, la mise en place d'un réseau de piézomètres sur le département revêt une importance particulière pour la bonne compréhension des hydrosystèmes.
- La concertation : il y a un enjeu collectif de conviction à porter tant sur la sobriété que sur l'effort attendu de tous. Il est difficile de convaincre, il faut avoir de la conviction pour que cela ne soit pas simplement le résultat d'un effet miroir.
- Le temps : l'État est toujours plus pressé, mais le temps est limité. Il ne s'agit pas d'accélérer mais se dire que le temps compte, que le temps presse. Nous sommes à la 5<sup>ème</sup> année sur 6 en déficit en eau, depuis le mois de mars et nous n'en sommes pas encore sortis. Nous ne sommes plus sur une thématique de gestion de crise, mais dans un contexte de gestion structurelle de la pénurie d'eau.

Puis Madame ARTERO demande s'il y a des questions et rappelle les objectifs du COPIL 1 à valider :

- la composition des membres du COPIL convient-elle ?
- l'état des lieux en groupes de travail élargis convient-il ?
- le projet de CCTP convient-il ?

Un temps d'échange s'instaure autour de ces questions.

- Les groupes de travail seront constitués quand et comment ?
- DDT70 : le calendrier est à fixer, 2 à 3 réunions par groupe seront à organiser. Idéalement, il est envisagé une première réunion pour chaque groupe d'ici la fin de l'année. Chaque participant sera prévenu par courriel.
- Monsieur le Préfet confirme la nécessité d'engager les réunions avant la fin de l'année.
- Maire de Geneuille : ne faudrait-il pas garder l'eau quand il pleut, car il pleut toujours autant. Ne faudrait-il pas faire des réservoirs ?
- SIBHVO, DDT : Sans parler de retenues, c'est une possibilité à laquelle il faudra y réfléchir de façon raisonnée et adaptée.

Les questions relatives au budget que peut représenter cette démarche, ainsi qu'à une éventuelle embauche dédiée au PTGE restent à ce stade sans réponse formelle.

- HSNE : Comment sera faite la communication au grand public ? C'est toujours difficile. La presse aurait dû être invitée.
- Monsieur le Préfet demande son avis à l'audience pour avoir une vision la plus large possible.
- Président SIBHVO : la presse était invitée. Un communiqué leur sera adressé post-COPIL.
- Madame ARTERO propose d'intégrer dans le dispositif un 5<sup>ème</sup> groupe qui travaillerait sur la communication et interroge le syndicat sur les modalités de communication déployées : quel support utilisé ? quel relais utilisé ? En interne et vers le public ?
- Armançon-Serein : un point du PTGE est fait tous les mois aux délégués, aux communautés de communes, etc. Un site internet a été créé spécialement et il est envisagé de mettre en place un réseau d'ambassadeurs de l'eau dans les villages (donc communication numérique + contact humain)
- Le président SMAMBVO fait état de son souhait d'utiliser la participation citoyenne.
- FNE demande quel est l'avis du CD70 sur ce projet, est-il partie prenante ?
- Président du SIBHVO : En l'absence du CD 70, il n'est pas possible de répondre, cependant le CD70 finance des projets.

– Monsieur le Préfet confirme que lors des échanges sur ces thématiques, il n’y a pas de contradiction avec le CD 70.

Le représentant de l’Agence de l’Eau (AE) confirme un financement au taux de 70 % pour l’animation et les études, a minima jusqu’en 2024 et probablement après, mais il ne peut pas indiquer si le même taux sera conservé.

La Région BFC indique que le conseil régional fait le complément pour atteindre 80 %.

– L’Association des mille étangs demande si les privés sont aussi concernés pour des aides aux mises aux normes d’assainissement ? Réponse négative de l’AE puis de la DDT70.

Le SMAMBVO indique que le programme d’actions final sera chiffré, inscrit dans un calendrier qui coïncidera avec le nouveau programme de l’AE et suivi avec des indicateurs dédiés.

## Conclusion

### Conclusion de Madame ARTERO :

L’essentiel a été dit par Monsieur le préfet : il faut travailler sur l’amélioration de la connaissance, et déployer la démarche en s’appuyant sur la concertation et la pédagogie. Le PTGE est un dispositif qui permet d’aller au plus près du territoire. Elle rappelle que si le temps presse, il ne faut pas confondre urgence et précipitation. Le plan d’actions doit être partagé et approprié par l’ensemble du territoire. Elle donne rendez-vous à tout le monde d’ici la fin de l’année pour les groupes de travail, dont un concernera la communication.

Elle en conclut que les objectifs du COPIL 1 sont approuvés par l’assemblée. Elle remercie l’ensemble des participants pour leur présence et leur participation.

### Conclusion de monsieur le Président du SIBHVO :

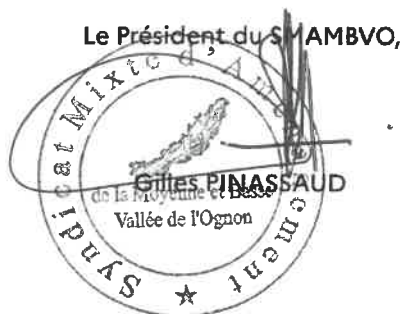
Nous avons du travail devant nous, mais comptons sur les groupes de travail qui auront les clés de la solution. Tous ensemble nous allons préserver cette ressource.

### Conclusion de monsieur le Président du SMAMBVO :

Il souhaite une forte participation aux groupes de travail afin d’être le plus irréprochable possible et lève la séance à 16h40.





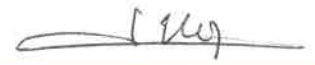






Pour le Préfet,  
La Directrice départementale  
adjoindue des territoires,


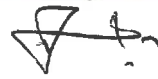









Séverine ARTERO









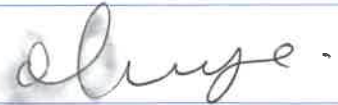
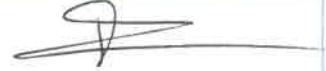



Le Président du SIBHVO,



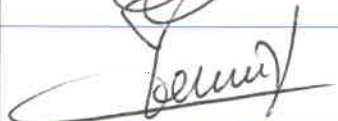


SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE  
DU BASSIN DE LA HAUTE VALLÉE DE L’OGNON  
André MARTHEY  
(S.I.B.H.V.O.)  
Siège social MAIRIE DE LURE

NOM	STRUCTURE	MAIL + TELEPHONE	SIGNATURE
GESELL Aurélien	SMAMBVO	aurélien.gessel@rivieracognon.fr 03 81 55 41 55	
MARCHESET - NIAKOU YVES	Dir. Eau SMAMBVO SIBHVO	yves.marchiset@rivieracognon.fr 06.07.63.23.16.	
POJER Katy	DREAL	katy.pojer@developpement-durable .gouv.fr	
CAUSSE Guillaume	DREAL	guillaume.causse@developpement-durable .gouv.fr	
BESSON J	SWAMBVO		
ANDRÉ Benoît	SMAMBVO		
ROCCHI Morgane	smambvu		
ALEXANDRE Redmond	FDP 70	alexandre.70@wanadoo.fr	
GIRAUD Philippe	SMAMBVO		
CLAUDEL Michel	SiAEP CHAMPAGNEY	president@sizep.fr	
CORRADINI	Eric	eric@wanadoo.fr	

NOM	STRUCTURE	MAIL + TELEPHONE	SIGNATURE
JEANNIN Nathalie		HSNE guy.jeannin @ Karadoo.fr	
MARTEAU Adèle	SIBHUO.		
HAEQUARD Jérémy	SIBHUO		
PETRONELLI Yves	SIBHUO		
ODOOT Patrick			
SCALABRINO Aro	SNAMBUO		
MAILLOT Cécile	Région BFC	Cécile.naillot@banygnonplus.de.cote.fr	
CORNEILLE Nathalie	SIBHUO		
BUTARD WOLF Gaëlle	DOT 25		
ROSSI Vivien	Agence de l'eau		
HUVER Thierry	DOT / SER		

NOM	STRUCTURE	MAIL + TELEPHONE	SIGNATURE
JOLY Daniel	UFC que chassin		
NARONNY Laure Antide	DDT 25 EAU	laure-antide.naronnyj@deust.gouv.fr	
PAUL Valérie	AERMC		
DURAND Ni Gwyn	FWE 70		
MAURIN Vincent	FME 70	vincentmaurin@gmail.com	
ARTEB Eowen	DDT 70		
EGLINGER Sandrine	ARS DFC		
ROVERE Pierre	PNRBV		
MANGE Hervé	APANE	06.74.96.53.54 herve.mange@holon.fr	
KNEISKY Esther	DDT 90	esther.kneisky@territoire-de-belfort.gouv.fr	
BELLECC SIMON	ARS NFC	simon.bellecc@ars.santé-b	



NOM	STRUCTURE	MAIL + TELEPHONE	SIGNATURE
LAMBERT Hélène	OPTB S&D	helene.lambert@optb-saone-doubs.fr 07 77 84 00 90	
ABLINE Elvini	SAFER BFC		
COURISSE Jean-Pierre	CCVG		
CAMPIONI Patrice	FFCK ESIND BFC	patricecampioni25@gmail.com 06 41 76 85 58	
DUSSOUILLEZ Patrice	O.N.F.	patrice.dussoillez@onf.fr 06 21 84 37 64	
CENDRE' Eric	CC+ 2570		